

# Conseil Municipal du 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2015

**Présents :** MMES et MM. BORZO, BARIVIERA, COMBA, DUBOIS, GINESTET, LEMOINE, MARTINEZ, MASBOU, PAPIN, PEGOURIE, PELIGRY, POUGET, VIRATELLE

Excusés : M. CANCE donne procuration à M. MARTINEZ,  
M.MAGNE donne procuration à M. PAPIN

**Secrétaire de Séance :** MME LEMOINE Evelyne

## ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget communal - approbation du Compte Administratif 2014
- 2 – Budget communal - approbation du Compte de Gestion 2014
- 3 – Budget communal - affectation du résultat 2014
- 4 – Budget communal - vote du Budget Primitif 2015
- 5 – Maison de Services au Public (ex R.S.P.) : demande de financement 2015 – compte d'exploitation 2014
- 6 – Rythmes scolaires : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire
- 7 – Emprunts du CCAS EHPAD pour la réhabilitation du bâtiment : caution solidaire de la commune
- 8 – Proposition de maîtrise d'œuvre par le SYDED pour le renouvellement du réseau AEP place du Faubourg/allées Rives d'Olt et petits travaux d'assainissement
- 9 – Proposition d'étude pour travaux d'assainissement à la zone artisanale d'Andressac et étude de programmation du raccordement du Pech d'Andressac au réseau collectif d'assainissement.
- 10 - Questions diverses

## 1 – Budget communal - approbation du Compte Administratif 2014:

Sous la présidence de Mr VIRATELLE Jacques, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal :

- **Examine** le compte administratif de la commune de CAJARC pour l'année 2014, tel que constaté ci-dessous :

### a) Fonctionnement :

-dépenses réalisées :	1 346 525.79 €
-recettes réalisées :	1 417 345.25 €
	+ <u>111 865.30 €</u> (excédents antérieurs)
	1 529 210.55 €
Soit un excédent de :	182 684.76 €

### b) Investissement

- dépenses réalisées :	370 698.18 €
	+ <u>143 572.02 €</u> (déficit antérieur)
	514 270.20 €
- recettes réalisées :	518 327.83 €
Soit un solde d'exécution d'investissement de :	+ 4 057.63 €

- Restes à réaliser sur programmes 2014 :

- dépenses	:	56 784 €
- recettes	:	13 500 €

Hors de la présence de M. Borzo Jacques, Maire, le Conseil Municipal :

- **Approuve** à la majorité le compte administratif du budget communal 2014 (3 abstentions : C. BARIVIERA – F. PAPIN + A.MAGNE par procuration).
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## 2 – Budget communal - approbation du Compte de Gestion 2014:

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion dressé par Monsieur Michel GRANSART, trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## 3 – Budget communal - affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- en reports : pour rappels :		
Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :		143 572.02 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :		182 684.76 €
- soldes d'exécution :		
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	excédent :	+ 4 057.63 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	excédent :	+ 70 819.46 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser au 31/12/2014 de :

- restes à réaliser :	En dépenses :	pour un montant de	56 784.00 €
	En recettes :	pour un montant de	13 500.00 €
	Soit un solde des restes à réaliser de		- 43 284.00 €

Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à : 39 226.37 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Constatant ces résultats, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Valide** l'affectation suivante :

Au compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	39 226.37 €
A la ligne 002 :	Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	143 458.39 €

- **Autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer tout document se référant à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

#### 4 – Budget communal - vote du Budget Primitif 2015

Sur présentation effectuée par M. Jacques Viratelle, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Budget primitif 2015 de la commune est voté à la majorité des membres (3 votes contre : C. BARIVIERA, F. PAPIN et A. MAGNE par procuration) et s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 316 687.00 €,

Dont un excédent antérieur de 143 458.39 €  
et un virement à la section d'investissement de 62 058.00 €,

- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 228 668.00 €,

Dont 112 884 € sont réservés à des opérations telles que travaux d'économies d'énergies à l'école maternelle pour 74 685 €, l'aménagement du ruisseau de l'Hermies, la fin d'extension des travaux du centre bourg, etc.

Les recettes d'investissement prévoient :

- le FCTVA : 12 000 €
- Subventions : 34 861 €
- Attribution GF sur dette récupérable : 37 500 €

- Le Maire ou ses Adjointes sont autorisés à signer tout document se référant à ce dossier,

- La présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

#### 5 – Maison de Services au Public (ex R.S.P.) : demande de financement 2015 – compte d'exploitation 2014

##### ***A – Maison de Services Publics : demande de versement du solde de subvention pour l'aide au fonctionnement - année 2014***

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cajarc a été retenue pour accueillir une Maison des Services publics (anciennement Relais de Services Publics) depuis 2013.

L'Etat a attribué une subvention de 10 000 € pour l'aide au fonctionnement pour l'année 2014, au titre de la D.E.T.R. et a versé un acompte de 3 000 €. Afin de permettre le versement du solde de cette subvention, Mr le Maire invite le Conseil Municipal à valider le coût de fonctionnement du service tel qu'il est défini dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le coût du service défini en annexe ;
- **Adopte** le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses		Recettes	
Achats :	Montant	Subventions	Montant
Fournitures d'équipement et petit entretien :	427.85	Aide de l'Etat au fonctionnement des RSP	10 000.00
Fournitures administratives :	373.15		
<b>Autres charges mutualisées</b>		<b>Autofinancement commune :</b>	14 888.27
Assurance :	47.44		
La Poste	54.19		
Téléphone - fax – internet :	434.00		
Chauffage, eau, électricité :	410.08		
<b>Charges de personnel :</b>			
Accueil, information, suivi et organisation 24h/semaine : 17.72 X 24X 52 =	22 114.56		
Ménage 1 h 15 mn : 15.80 x 1.25 x 52 =	1 027.00		
<b>TOTAL :</b>	<b>24 888.27</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>24 888.27</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le solde de la subvention 2014 au titre de DETR pour aider au fonctionnement du Relais Services Publics ;

- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

### **Coût de fonctionnement du Relais de Services Publics Année 2014**

**Détermination des surfaces concernées :** Le local accueillant le R.S.P. fait partie du bâtiment Mairie qui est d'une superficie totale de 270 m<sup>2</sup>. Le bureau R.S.P. mesure 13.40 m<sup>2</sup> et les espaces communs (salle d'attente et couloir) mesurent 16.80 m<sup>2</sup> à répartir entre 3 utilisateurs (mairie/Bureau passeport et bureau RSP), soit 5.60 m<sup>2</sup>. Au total, bureau RSP + communs représentent 19 m<sup>2</sup>.

#### **Règle de proratisation :**

Les dépenses de chauffage, eau, électricité, assurances sont répartie au prorata de la surface utilisée.

Les consommations téléphone-internet-fax, mutualisées avec les services de la mairie, sont réparties par affectation d'un pourcentage de dépenses estimées : 10 % - pour l'envoi de courrier postal : 2 %.

Dépenses	
<u>Achats</u>	<u>Montant</u>
<b>Fournitures d'équipement et petit entretien :</b>	
-Hycodis	427.85
<b>Fournitures administratives :</b>	
- Bureau Système	373.15
<u>Autres charges mutualisées</u>	
<b>Assurance :</b>	
<i>Groupama : Cotisation totale 20 427.39 €</i>	47.44
<i>20 427.39/9 948m<sup>2</sup>x19</i>	
<b>Téléphone-internet-fax :</b>	
Orange : 4 340.40 x 10 %	434.00
<b>La Poste :</b>	
<i>Maintenance machine : 520.08</i>	
<i>Frais affranchissement : 2 189.46</i>	
2 709.54 x 2 %	54.19
<b>Chauffage :</b>	
2 165.22/270 x19 =	152.37
<b>Eau :</b>	
<b>Consommation bâtiment mairie : 34 m<sup>2</sup></b>	
6995.64/1378 x 34 = 172.61 €	
172.61/270 x19 =	12.15
<b>Electricité :</b>	
3 489.59/270 x 19 =	245.56
<u>Charges de personnel</u>	
<b>Accueil, information, suivi et organisation 24h/semaine :</b>	
<b>Coût horaire de l'agent : 17.72 €</b>	
17.72 x 24 x 52	22 114.56
<b>Ménage 1h 15/semaine :</b>	
<b>Coût horaire de l'agent : 15.80 €</b>	
15.80 x 1.25 x 52	1 027.00
<b>TOTAL</b>	<b>24 888.27</b>

#### ***B – Maison de Services au Public : demande de subvention pour l'aide au fonctionnement - année 2015***

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cajarc a été retenue, depuis 2013, pour accueillir un espace mutualisé de services au public labellisé, dénommé « Maison de services public », anciennement « relais de Services Publics ».

Conformément aux conditions de labellisation, des aides de l'Etat peuvent être mobilisées.

Afin de constituer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), le budget prévisionnel pour cette année de fonctionnement de la M.S.A.P. est établi de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Achats :	Montant	Subventions	Montant
Fournitures d'équipement et petit entretien :	400.00	FNADT aide au fonctionnement des RSP	10 000.00
Fournitures administratives :	400.00		
<u>Autres charges mutualisées</u>		<u>Autofinancement commune :</u>	15 700.00
Assurance :	50.00		
Postes	50.00		
Téléphone –Internet - Fax :	400.00		
Chauffage, eau, électricité :	450.00		
<u>Charges de personnel</u>			
Accueil, information, suivi et organisation 24 h/semaine :	22 900.00		
Ménage 1 h 15 mn :	1 045.00		
<b>TOTAL :</b>	<b>25 700.00</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>25 700.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le plan de financement prévisionnel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre du FNADT pour aider au fonctionnement du Relais Services Publics ;
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète pour enregistrement.

## 6 – Rythmes scolaires : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire

Le sujet est ajourné et sera repris ultérieurement.

## 7 – Emprunts du CCAS EHPAD pour la réhabilitation du bâtiment : caution solidaire de la commune

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment EHPAD engagé par le Centre Communal d'Action Sociale, budget EHPAD. Le financement de cette opération est prévu, pour partie, par la contraction d'emprunts. Il informe l'assemblée que la banque Crédit Agricole a été retenue pour la réalisation de ces prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

### - un prêt principal pour la réalisation des travaux :

Montant : 600 000 €  
Taux fixe : 2.60 % à remboursement du capital à taux constant  
Durée : 180 mois + 12 mois en anticipation  
Périodicité : trimestriel  
Frais de dossier : 0.20 %

### - un prêt à court terme pour « relais TVA » :

Montant : 150 000 €  
Taux variable : E3M+ 1.80 %  
Durée : 24 mois avec 23 mois de différé – capital *in fine*  
Périodicité : intérêts trimestriels  
Frais de dossier : 0.20 %

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le C.M. à l'unanimité :

- **Valide** les propositions de prêts telles que définies ci-dessus,
- **Accorde** la garantie de la commune sous forme de caution solidaire à hauteur de 50 % de ces prêts au CCAS EHPAD de Cajarç pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre des emprunts contractés auprès du Crédit Agricole et dont les caractéristiques ont été définies ci-dessus.
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## **8 – Proposition de maîtrise d'œuvre par le SYDED pour le renouvellement du réseau AEP place du Faubourg/allées Rives d'Olt et petits travaux d'assainissement**

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'établir un plan d'action relatif au renouvellement des réseaux AEP sur le territoire de la commune. Le SYDED chargé d'établir ce travail vient proposer une première programmation de travaux qui portent sur le secteur du Faubourg et Andressac. Afin de permettre l'avancement du dossier, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire rappelle que par compétence déléguée, le SYDED du Lot remplit cette fonction. Il présente la proposition faite par le SYDED qui porte sur le renouvellement des réseaux AEP des secteurs du Faubourg et Andressac et l'extension de réseaux d'eaux usées au Faubourg.

Le coût de cette mission est fixé à 6.5 % du montant du projet compris entre 150 000 € HT et 500 000 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** cette proposition,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## **9 – Proposition d'étude pour travaux d'assainissement à la zone artisanale d'Andressac et étude de programmation du raccordement du Pech d'Andressac au réseau collectif d'assainissement.**

M. le Maire présente les devis établis par LBP Poujade pour :

- l'étude de programmation du raccordement du Pech d'Andressac au réseau collectif d'assainissement selon le schéma d'assainissement en vigueur pour un coût de 4 500 € TTC,
- l'étude d'élimination des eaux parasites à la ZA d'Andressac pour un coût de 5 040 € TTC.

*Considérant* l'intérêt de ces deux dossiers, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la réalisation de ces études dont les coûts seront pris en charge dans le budget assainissement.
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

## **10 - Questions diverses**

### **A – Envoi des convocations du Conseil municipal par messagerie électronique :**

Considérant la réglementation en vigueur, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **décide** que les convocations aux séances du Conseil municipal seront envoyées aux Conseillers municipaux qui en auront donné l'autorisation, par voie de messagerie électronique.
- **décide** qu'il en sera de même pour les comptes-rendus de séances du Conseil municipal.

### **B – Proposition de révision d'une subvention communale :**

*Considérant* que le Conseil municipal a décidé de baisser de 12% le montant des subventions attribuées aux associations,

*Considérant* que la diminution appliquée à Africajarc a été faite sur une base erronée,

M. le Maire propose que l'aide 2015 soit réévaluée et portée à 4 400 €, au lieu de 3 500€, soit un complément de 900€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1 abstention : M. CANCE par procuration) :

- **Accepte** de verser une subvention complémentaire de 900€,
- **Autorise** M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Transmet** la présente délibération à Madame la Sous-préfète pour enregistrement.

### **C – Visite du chantier EHPAD :**

A la demande de M. PAPIN, il est décidé qu'une visite du chantier de réhabilitation de l'EHPAD sera organisée à l'intention des élus.

### **D – Bilan des dossiers d'Urbanisme 2014 :**

Sur sa proposition, M. GINESTET présentera aux Conseillers municipaux un bilan des dossiers d'urbanisme déposés et instruits en 2014.

### **E – Programme d'amélioration de l'Habitat :**

Mme BARIVIERA informe que dans le cadre de l'OPAH mis en place sur le secteur du Grand Figeac, six dossiers d'habitants de Cajarc, pour l'année 2014, bénéficieront d'aides de l'Etat.

### **F – Bibliothèque intercommunale de Cajarc :**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il soutient auprès de la Communauté de communes, la demande de la bibliothécaire de Cajarc d'augmenter l'amplitude d'ouverture, compte-tenu de la fréquentation toujours en hausse (316 adhérents) et une demande accrue des interventions auprès des scolaires.

### **G – Bulletin d'information municipale :**

Il est actuellement en préparation. Cécile DUBOIS collecte les articles auprès des Conseillers municipaux : "A vos plumes !"

### **H – Commission fleurissement :**

Nathalie MASBOU rend compte de la visite faite par les services du Conseil général du Lot qui a eu lieu le 25 mars. Il est envisageable d'obtenir la 3<sup>ème</sup> feuille de chêne au concours départemental. Le travail porte désormais sur la possible obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur, d'ici 2017, au Concours national des villes et villages fleuris. Dans ce cadre, l'action porte autant sur le soin apporté aux espaces fleuris, que sur l'environnement général du village : respect et mise en valeur du patrimoine architectural, harmonisation du mobilier urbain, l'habillage des jardinières trop connotées que l'on ne peut pas supprimer pour des raisons techniques, charte de coloris à déterminer avec les commerçants (enseignes, parasols, stores), harmonisation des terrasses des cafés et restaurants, etc.

N. MASBOU et C.BARIVIERA acceptent d'expliquer la démarche aux commerçants et cafetiers.

N. MASBOU souligne que le travail de notre jardinier, B. GHILARDI, est remarqué et apprécié par l'instance départementale.

.....